



Note d'information sur la fermeture des établissements

Chers parents,

Ce jeudi 12 mars, le Président de la République a annoncé au cours d'une allocution télévisée la fermeture de tous les établissements accueillant des publics mineurs (crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges...).

Ces fermetures ont pour conséquences :

- La fermeture des écoles dès ce lundi 16 mars pour une durée indéterminée (annulation également des sorties scolaires ou manifestations (carnaval, sortie aux Salines...)).
- L'annulation des temps d'accueils périscolaires et extrascolaires (mercredis, accueils du matin et du soir, étude, restauration scolaire). L'ensemble de ces prestations ne vous seront pas facturées. En ce qui concerne l'ALSH des vacances d'avril, les programmes d'activités vous seront adressés, mais il nous est impossible de confirmer aujourd'hui le maintien de ces activités.
- L'annulation du carnaval prévu initialement le vendredi 27 mars

Les consignes permettant d'assurer la continuité pédagogique sont communiquées aux parents par les écoles, notamment par mailing.

L'ensemble de ces informations sont diffusées sur la page Facebook ainsi que sur le site Internet de la mairie. Cette note d'information vous est également adressée par mailing. Vous trouverez ci-dessous des liens utiles sur les conduites à tenir (gestes barrières, garde d'enfants, travail...):

[Actualités](#) mises à jour en continu sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé

[Actualités](#) mises à jour en continu sur le site du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

[Actualités](#) mises à jour en continu sur le site de la Préfecture de l'Hérault

Nous vous tiendrons informés via ces mêmes canaux de diffusion de l'évolution de la situation.

Merci de votre compréhension.

Mme le Maire
Magali FERRIER